

# FORMATION CQP IV 2025

Le CDV 35 porte, pour l'ensemble des structures affiliées du département, l'habilitation du centre de formation au Certificat de Qualification Professionnelle INITIATEUR VOILE.

Ouverture des inscriptions à la formation:

Samedi 31 aout 2024: <https://www.cdv35.com/>

Attention vous devez vous assurez d'avoir une structure d'accueil avant de vous inscrire.

## Organisation de la formation

### Notre dispositif construit en trois périodes :

1. Une semaine pour se former à la sécurité et appréhender l'activité du moniteur. Formation aux aspects du métier.
2. Une semaine pour se former à la pédagogie et à l'enseignement de la voile.
3. Sur les vacances ou weekends à suivre, un volume de 3 semaines minimum pour se former en situation avec des stagiaires, sous la responsabilité d'un tuteur.

### Déroulé de la formation:

- 70 heures de formation minimum avec l'organisme de formation.
- 105 heures de formation minimum en structure.
- Alternance de formation théorique et de mises en situation pratique d'encadrement.
- Formation à distance et en présentiel
- Validation progressive de quatre épreuves certificative
- Attention, les pré-requis ne sont pas prises en compte dans le temps de formation.

## Pré-requis à l'entrée en formation de moniteur/trice de voile

### Les pièces constituant les pré-requis à la date d'entrée en formation (avant la semaine 1) sont :

- Une **licence club** à jour avec la mention « pratiquant » ou « compétition »
- Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la voile et à l'enseignement de la voile (utiliser le modèle fédéral).
- **Contrôle de l' Honorabilité** Le contrôle de l'honorabilité est obligatoire pour tout encadrant ou futur encadrant. Ce contrôle est réalisé par le ministère chargé des Sports
- **Autorisation parentale** Obligatoire pour les mineurs (Joindre la pièce d'identité du représentant légal)
- **Niveau technique** Attester d'un niveau de pratique à la navigation en autonomie (niveau technique 4 ou 5 de la FFVoile)
- **PSC1 ou équivalent**
- **Capacité à savoir nager** Justifier de sa capacité à savoir nager vingt-cinq mètres et à s'immerger (utiliser le modèle fédéral).
- **Permis bateau**
- **Pièce d'identité**
- **Frais administratifs et de délivrance de diplôme** d'un montant de 77€ (lien disponible sur le livret de certification)

Les éléments sont à renseigner sur votre livret de certification

## Formation avec le CDV 35

### Calendrier de Formation avec le CDV 35

| Semaine 1                                    |         | Semaine 2                                |                          |
|--|---------|--|--------------------------|
| Date   | Lieu    | Date                                     | Lieu                     |
| Lundi 10 Février au vendredi 14 Février 2025 | Cancale | Lundi 7 avril au vendredi 11 avril 2025  | SNBSM (Port des sablons) |
| Lundi 17 Février au vendredi 21 Février 2025 | Cancale | Lundi 14 avril au vendredi 18 avril 2025 | Saint-Suliac             |
| Lundi 24 Février au vendredi 28 Février 2025 | Cancale | Lundi 21 avril au vendredi 25 avril 2025 | Saint-Lunaire            |

Date optionnelle en fonction de la demande

#### **Semaine 1**

Lundi 30 juin au vendredi 4 juillet 2025 Surfschool (Saint-Malo)

#### **Semaine 2**

Lundi 7 juillet au vendredi 11 juillet 2025 Saint-Suliac

**Obtention de tous les prérequis obligatoire avant le début de la formation**

## Formation en structure

### Formation en structure:

Après la validation de la première épreuve certificative et après avoir fait votre déclaration de stagiaire de la formation professionnelle sur le site EAPS vous pourrez commencer votre formation dans votre club avec un formateur Régional ou National en fonction du Ruban pédagogique du CDV 35 établi avec les clubs.

La durée de la formation en structure est en fonction du stagiaire et sera de 3 semaines minimum.

### Validation des épreuves :

A l'issue de la formation une dernière épreuve finalisera votre parcours afin de permettre le passage en jury.

Celle-ci sera coordonnée par le CDV 35 avec votre structure d'accueil (Ecole de voile)

## Le coût de la formation CQP IV 2025

### Le coût de la formation est de 650€ cela comprend:

- Une visio de présentation de la formation
- 5 jours de formation pratique « sécurité » (Semaine 1)
- 5 jours de formation pratique « cycles de séances de voile » (Semaine 2)
- Le passage de l'ensemble des épreuves de certification et leurs rattrapages
- Le suivi et la gestion du livret de certification de l'entrée en formation à l'obtention du diplôme
- Tous documents nécessaires à la formation

Le comité départemental de voile d'Ille et Vilaine apportera une aide de 200€ pour les stagiaires qui effectueront l'ensemble de la formation et travaillerons dans un club basée en Ille et Vilaine

## Inscription à la formation CQP IV 2025

Pour vous inscrire, vous devez au préalable avoir reçu l'accord d'une école de voile d'Ile et Vilaine pour la suite de votre formation.

### **Ouverture des inscriptions à la formation CQP IV 2025:**

Samedi 31 aout 2024 pour les structures basées en Ile et Vilaine: <https://www.cdv35.com/>

Samedi 9 novembre pour les autres structures: <https://www.cdv35.com/>

### **Visio de positionnement à la formation:**

Mercredi 27 novembre 2024 à 18h:

<https://us05web.zoom.us/j/85858630977?pwd=SNRYUdqvw5iqGs95tEITxycDCuHq.1>



Pour toutes questions

**Alexandre VERGER** (*Formateur référent de l'Organisme de formation*)

**Comité Départemental de Voile d'Ille et Vilaine**

**06 77 55 77 01**

**[comite.voile35@gmail.com](mailto:comite.voile35@gmail.com)**

**<http://www.cdv35.com>**